

Avis au public
Ordre du jour du conseil communal
de la commune de Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la prochaine réunion du conseil communal aura lieu **le lundi 30 janvier 2023 à 15:00 heures**, à la salle A102 de l'Hôtel de Ville.

SEANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et informations

- 1.1. Remerciements
- 1.2. Informations au conseil communal

2. Aménagement communal et développement urbain

- 2.1. Convention de mise en œuvre du plan d'action logement
- 2.2. Projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) – Avis
- 2.3. Modification ponctuelle du PAG - Strapar – Avis du conseil communal
- 2.4. Modification ponctuelle du PAG - Wolser I
- 2.5. Modification ponctuelle du PAP QE - Wolser I
- 2.6. Modification ponctuelle du PAG - rue de la Gare
- 2.7. Modification ponctuelle du PAP QE - rue de la Gare
- 2.8. Modification ponctuelle du PAG - rue Hack
- 2.9. Modification ponctuelle du PAG - rte de Luxembourg et rte de Peppange
- 2.10. Modification ponctuelle du PAP QE - rte de Luxembourg et rte de Peppange

3. Transactions immobilières

- 3.1. Autorisations domaniales CFL
- 3.2. Convention CFL – Réaménagement de la gare routière à Bettembourg
- 3.3. Acte de servitude – Grimmelbachergewann à Fennange
- 3.4. Acte de cession – rue Dicks à Bettembourg

4. Affaires de personnel

- 4.1. Création de poste

5. Finances communales

- 5.1. Fixation de la participation financière « Kaleidoskop »
- 5.2. Subside extraordinaire « Hondssportverein Beetebuerg »
- 5.3. Subsidés, subventions et dons

6. Contrats et conventions

- 6.1. Divers contrats de concessions aux cimetières

7. Règlements communaux

- 7.1. Modifications du règlement de la circulation

8. Office social commun

- 8.1. Diverses décisions du conseil d'administration

9. Syndicats intercommunaux et autres associations

- 9.1. Rapports et procès-verbaux

10. Motions/Questions des conseillères et des conseillers

SEANCE A HUIS CLOS

11. Affaires de personnel à huis clos

Bettembourg, le 23 janvier 2023

Le collègue échevinal

